



Diffusion d'informations personnelles

Par **patapouf**, le **27/07/2009** à **17:51**

Bonjour,

mon ex mari diffuse des informations sur mon dossier médical qu'il m'a volées lorsque nous étions ensemble,

je sais que je ne peux pas porter plainte contre lui pour ce vol, d'autant que les faits de vol sont prescrits,

néanmoins je voudrais qu'il cesse cette diffusion, mais il n'est évidemment pas soumis au secret médical,

je ne sais sur quel fondement agir?

merci pour votre aide